

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 décembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 avril 1991

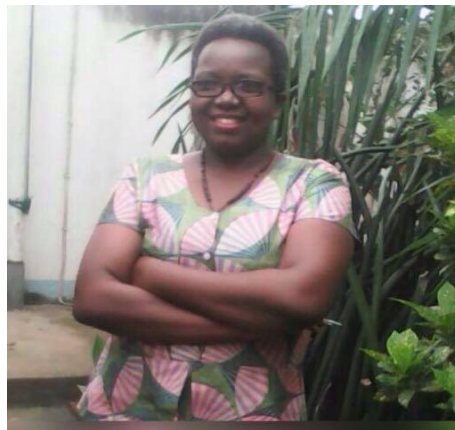
« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre



affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Décembre 2022



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2022, au moins 659 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

0. INTRODUCTION	4
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES	5
I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....	5
I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES	5
I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES	5
I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES.....	6
I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, FAITS SECURITAIRES ET AUX INFANTICIDES OU ASSASSINATS D'ENFANTS.....	7
I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	7
I.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....	7
I.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	8
I.3. DU DROIT A LA LIBERTE	8
I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES.....	8
I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT	8
II. DE LA JUSTICE.....	9
III. DE LA GOUVERNANCE.....	9
IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	9
V. DES FAITS SECURITAIRES.....	9
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Conseil National pour la Liberté*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

EAC : *East African Community*

TGI : *Tribunal de Grande Instance*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport mensuel du mois de décembre 2022 comprend des bulletins hebdomadaires « Iteka n'Ijambo » du numéro 347 à 350.

Ainsi, les grandes tendances observées ont été des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 33 personnes tuées dont 17 cadavres retrouvés, 1 personne enlevée, 12 victimes de VBG, 4 torturées et 11 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 9 femmes et 6 mineurs tués ainsi que 2 femmes et 1 mineur arrêtés arbitrairement.

Les membres des partis politiques ont été aussi visés par ces violences et parmi eux, il y a 1 membre du parti CNDD–FDD tué, 1 membre du parti CNDD–FDD, 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti UPRONA torturés ainsi que 6 membres du parti CNDD–FDD arrêtés arbitrairement.

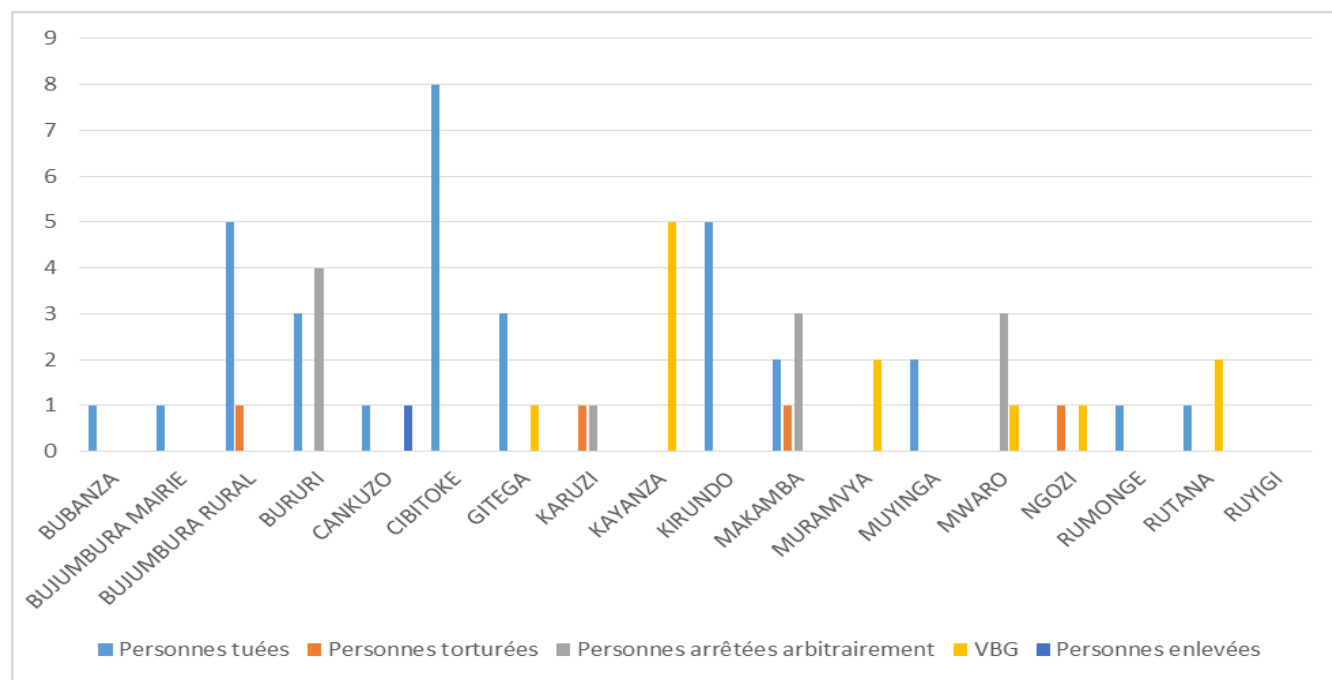
Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas, des enquêtes n'ont pas été diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été rapportées au cours de cette période.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits civils et politiques commises au Burundi au mois de décembre 2022



Comme le montre le graphique ci-dessus, au cours du mois de décembre 2022, le nombre de personnes tuées s'élève à 33 dont 9 femmes, 6 mineurs et 1 membre du parti CNDD–FDD. Ainsi, la province de Cibitoke vient en tête avec 8 cas, suivie de Bujumbura rural et Kirundo avec 5 cas chacune, de Bururi et Gitega avec 3 cas chacune. Parmi les présumés auteurs de ces tueries, il y a des gens non identifiés avec 16 cas, des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas, des policiers et des administratifs avec 1 cas chacun.

Sur un total de 12 victimes de VBG relevées au cours de cette période, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas, suivie de Muramvya et Rutana avec 2 cas chacune.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a également enregistré 4 cas de torture dont 1 membre du parti CNDD–FDD, 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti UPRONA, dans les provinces de Bujumbura rural, Karuzi, Makamba et Ngozi avec 1 cas chacune. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure.

Sur un total de 11 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Bururi vient en tête avec 4 cas, suivie de Makamba et Mwaro avec 3 cas chacune. Parmi les victimes figurent 6 membres du parti CNDD–FDD arrêtés arbitrairement par des policiers.

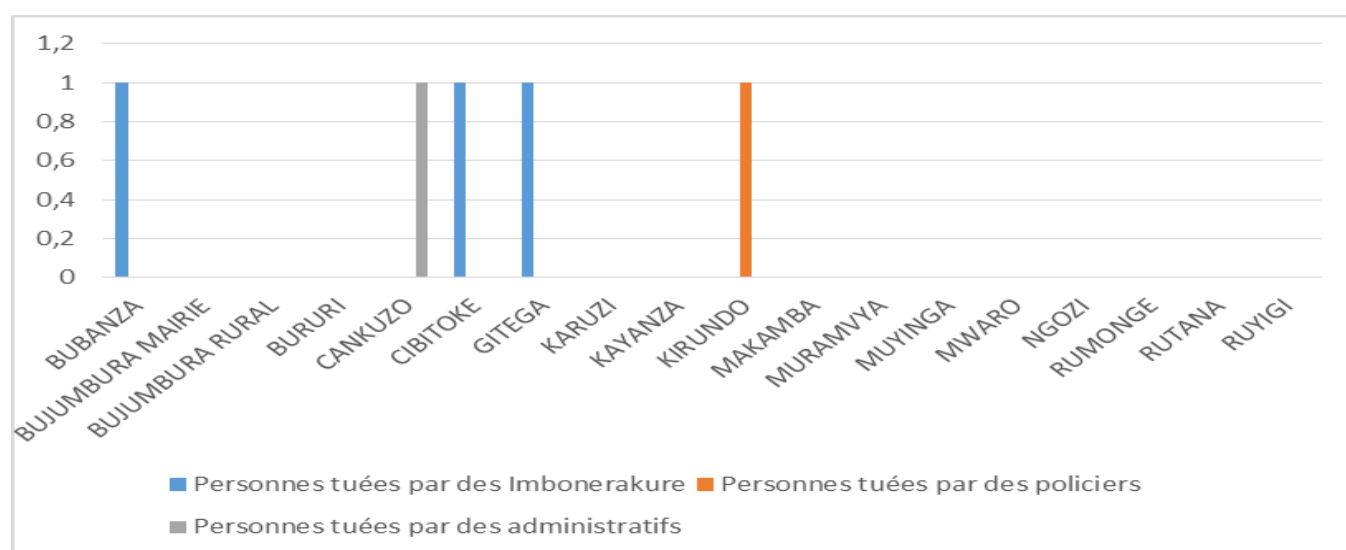
I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Au cours du mois de décembre 2022, la Ligue Iteka a relevé 5 personnes tuées dans les provinces de Bubanza, Cankuzo, Cibitoke, Gitega et Kirundo avec 1 cas chacune. Comme le montre ci-dessous cette figure, parmi les présumés auteurs, il y a des membres de la milice Imbonerakure avec 3 cas, des policiers et des administratifs avec 1 cas chacun.

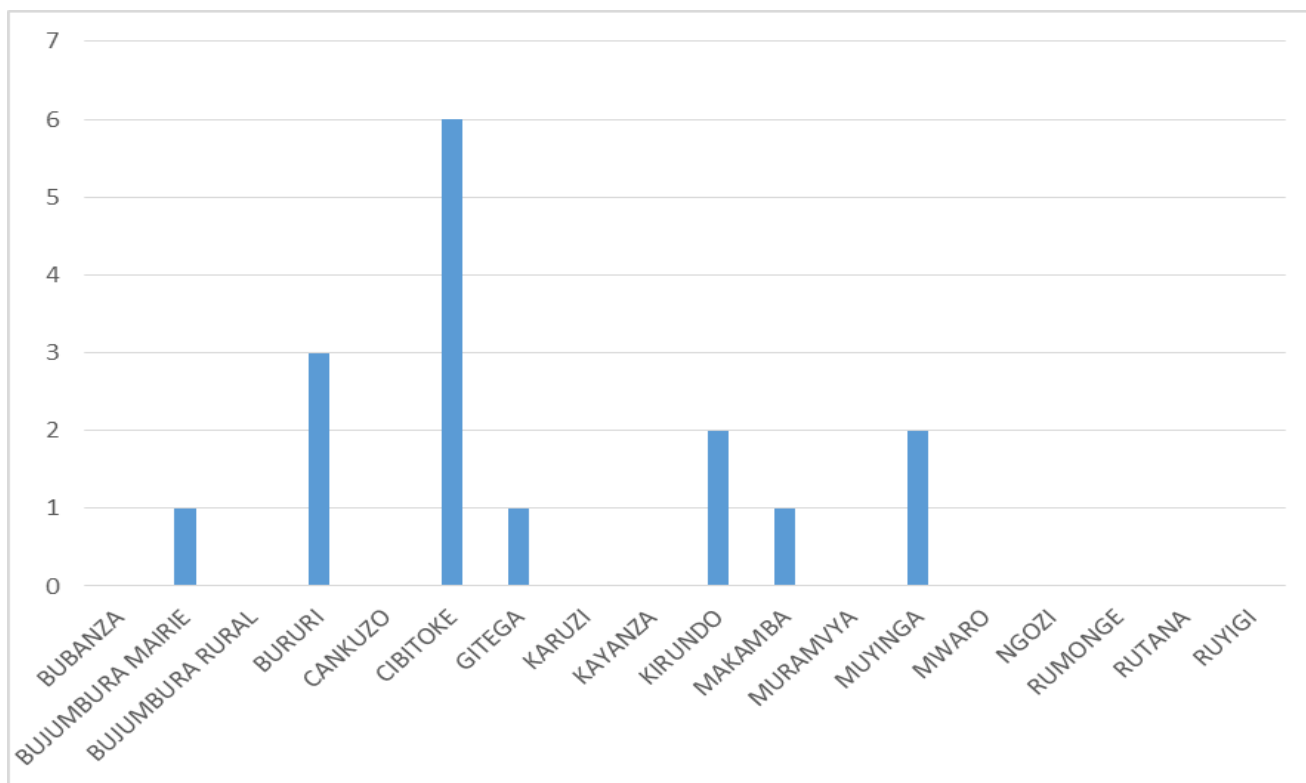
Figure 2 : Graphique illustrant des personnes tuées par des agents étatiques



I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours du mois de décembre 2022, la Ligue Iteka a relevé 16 cas de personnes tuées par des gens non identifiés. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, la province Cibitoke vient en tête avec 6 cas, suivie de Bururi avec 3 cas, de Kirundo et Muyinga avec 2 cas chacune.

Figure 3 : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés

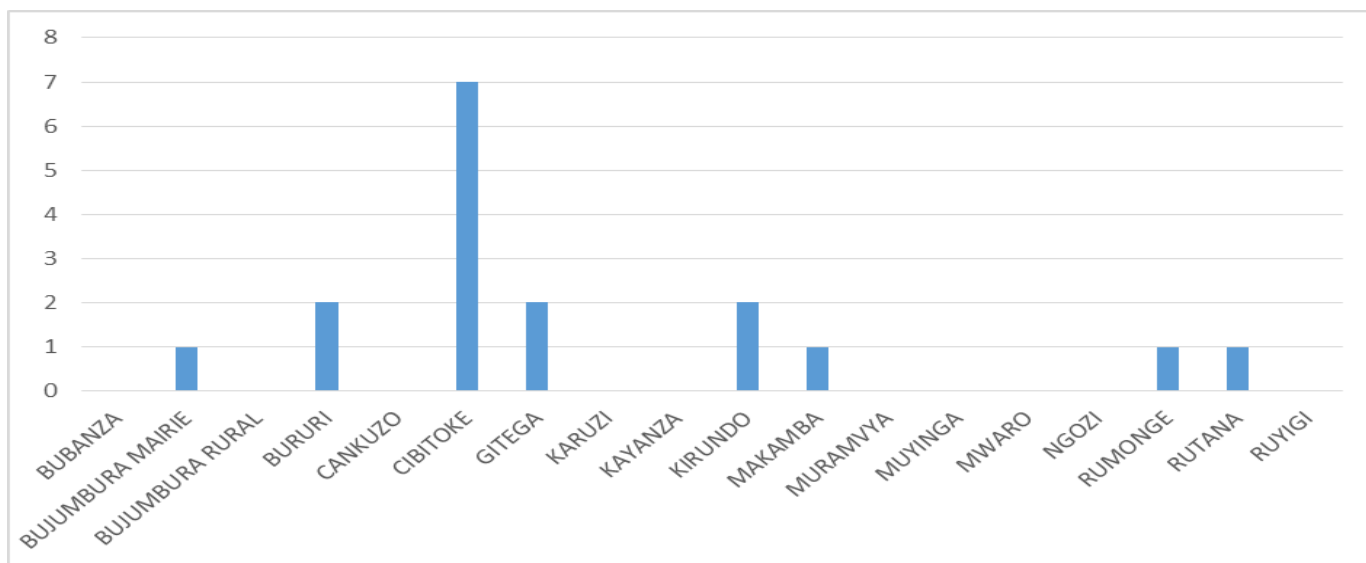


1.1.3. DES CADAVRES RETROUVES

Au cours du mois de décembre 2022, la Ligue Iteka a enregistré 17 cas de cadavres retrouvés. Comme le montre le graphique ci-dessous, ces cadavres ont été répertoriés notamment en provinces Cibitoke avec 7 cas, Bururi, Gitega et Kirundo avec 2 cas chacune. La plupart de ces victimes ont été retrouvées avec des signes de violences, notamment dans des champs, au bord des routes et dans des brousses.

Ce phénomène de cadavres retrouvés ici et là, est inquiétant vu son nombre élevé et que des enquêtes ne sont pas menées en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

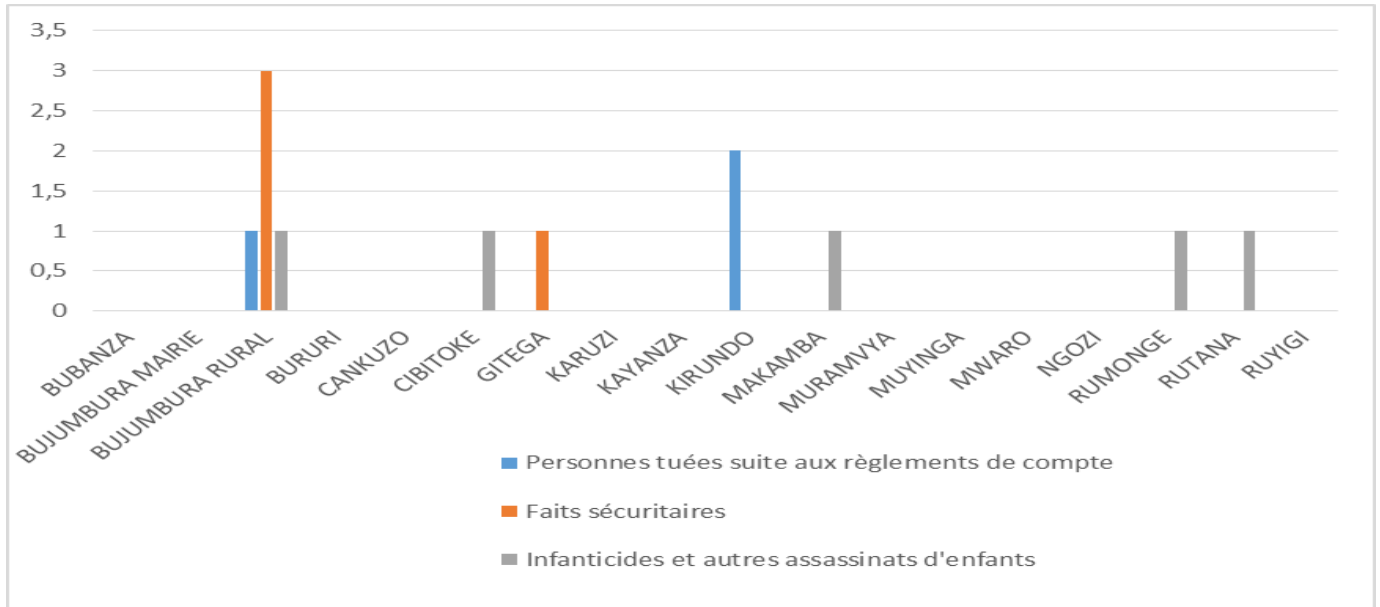
Figure 4 : Graphique des cadavres retrouvés



I.1.4.DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE, FAITS SECURITAIRES ET AUX INFANTICIDES OU ASSASSINATS D'ENFANTS

Au cours du mois de décembre 2022, comme le graphique ci-dessous l'illustre, 12 personnes ont été tuées dont 5 cas [d'infanticides ou d'assassinats d'enfants](#), 4 cas suite [aux faits sécuritaires](#) et 3 cas suite [aux règlements de compte](#). Comme le graphique ci-après l'illustre, ces cas ont été répertoriés notamment dans les provinces de Bujumbura rural avec 5 cas et Kirundo avec 2 cas.

Figure 5: Graphique des personnes tuées suite aux faits sécuritaires, aux règlements de compte et aux infanticides ou autres assassinats d'enfants

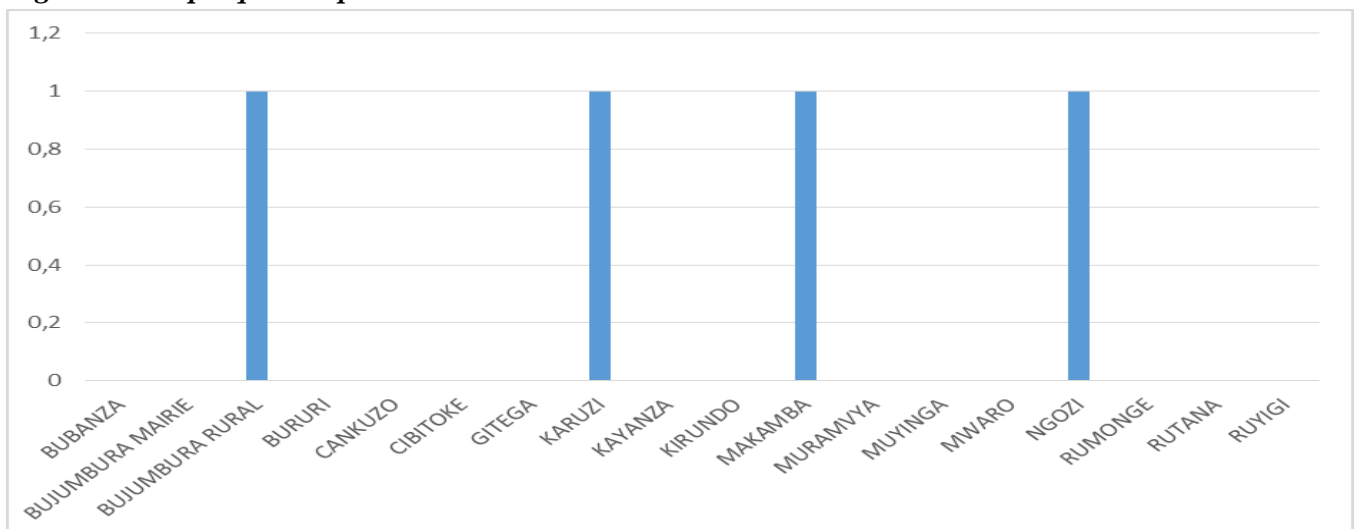


I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

I.2.1.DES PERSONNES TORTUREES

Au cours du mois de décembre 2022, comme le graphique ci-après l'illustre, la Ligue Iteka a relevé 4 personnes [torturées](#) dont 1 membre du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti CNL et 1 membre du parti UPRONA, dans les provinces de Bujumbura rural, Karuzi, Makamba et Ngozi avec 1 cas chacune. Pour tous ces cas, les présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure.

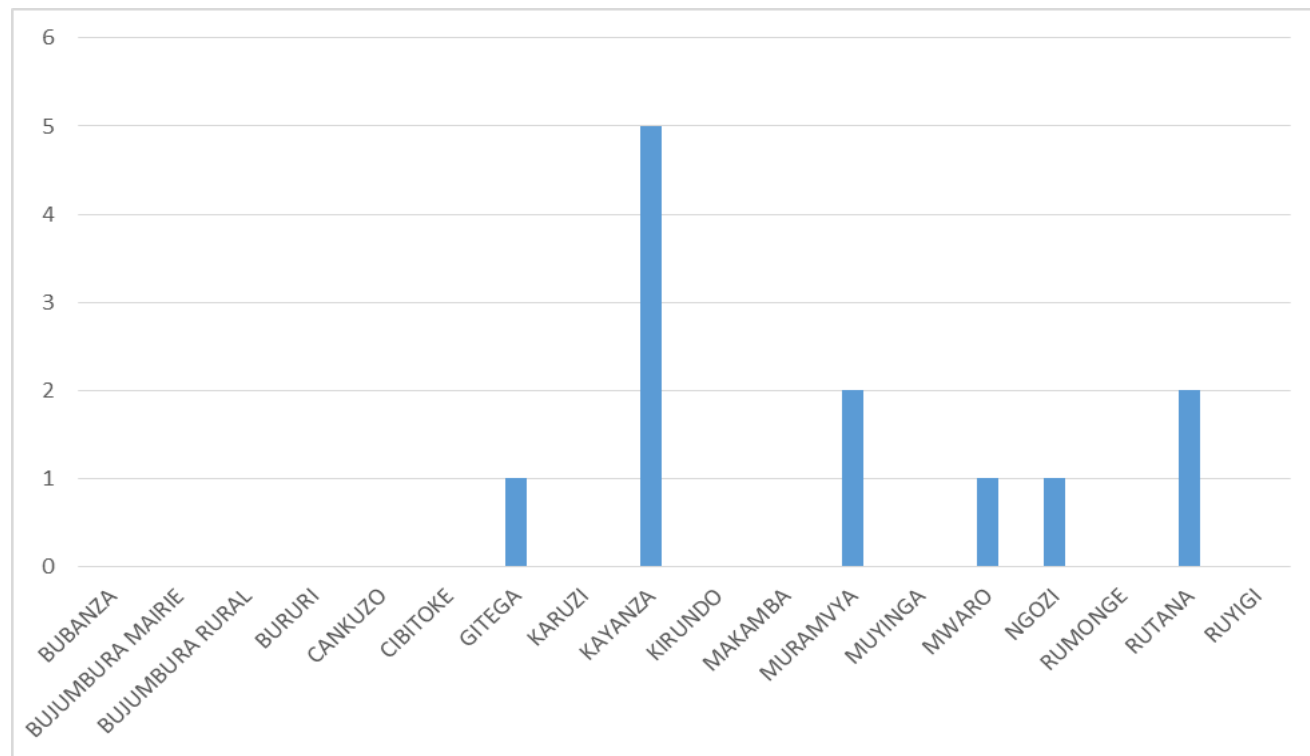
Figure 6: Graphique des personnes torturées



1.2.2. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a répertorié 12 cas [de VBG](#). Comme l'indique le graphique ci-après, la province de Kayanza vient en tête avec 5 cas chacune, suivie de Muramvya et de Rutana avec 2 cas chacune.

Figure 7: Graphique des personnes victimes des violences basées sur le genre



1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

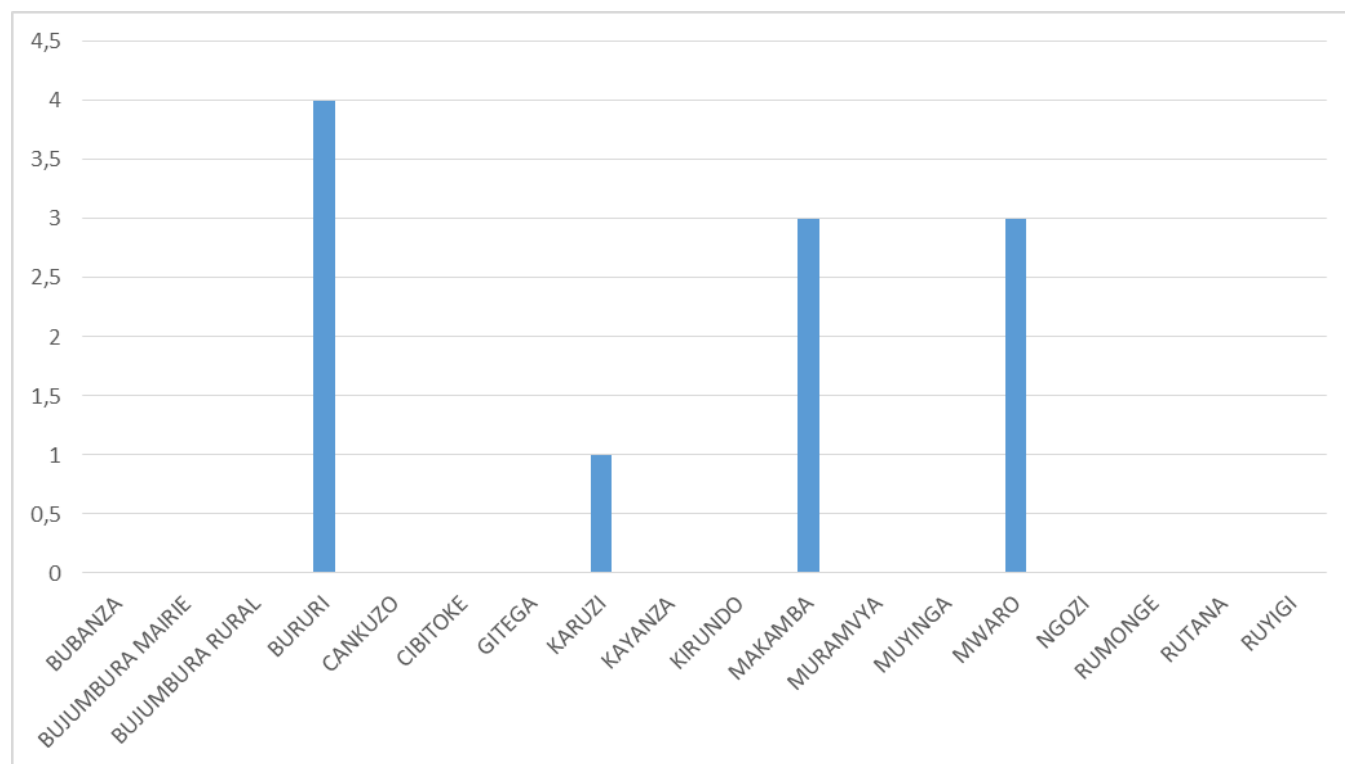
Au cours du mois de décembre 2022, la Ligue Iteka a répertorié 1 cas de personnes [enlevée et/ou portée disparue](#) en province Cankuzo par des gens non identifiés.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours du mois de décembre 2022, la Ligue Iteka a répertorié 11 cas [d'arrestations arbitraires](#) dont 2 femmes, 1 mineur et 6 membres du parti CNDD–FDD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, la province de Bururi vient en tête avec 4 cas, suivie de Makamba et Mwaro avec 3 cas chacune. Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des policiers.

Figure 8: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



II. DE LA JUSTICE

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la justice, la Ligue Iteka a relevé huit cas d'arrestations dont deux administratifs et d'une condamnation d'un membre de la milice Imbonerakure accusé d'assassinat d'un autre membre de cette milice à Bubanza. Ces autres cas ont été observés dans les provinces de Rumonge, Makamba et Bururi.

III. DE LA GOUVERNANCE

Au cours de la période couverte par ce rapport, au niveau de la gouvernance, la Ligue Iteka a relevé des cas de suspension de membres au parti CNDD-FDD et d'activités des 8 coopératives des sites de minerais d'or en province Cibitoke, de paralysie d'activités par des membres du parti CNDD-FDD en province Karuzi et d'une réunion du conseil communal boycottée à Nyanza-lac par des membres dudit conseil.

IV. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé un cas de montée des prix des denrées alimentaires en province de Muramvya et dont les prix ont augmenté de 200 fbu pour certains produits comme le riz et à 6000 fbu pour d'autres produits comme le ciment importé. Cette hausse des prix des produits de première nécessité a été également signalée en province Cankuzo.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas liés à des faits sécuritaires. Il s'agit notamment de :

- Neuf personnes blessées dans des circonstances diverses comme lors des attaques des membres de la milice Imbonerakure à Bujumbura rural, à Bujumbura Mairie et à Rutana ;
- Maisons et des champs détruits par des inondations en provinces Bururi, Cibitoke et Rumonge ;
- Epidémie de choléra en commune Rugombo, province Cibitoke.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Depuis la mise en place de nouvelles institutions du pays issues des élections de décembre 2020, des violations, des atteintes et allégations de violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries dont des exécutions sommaires, de VBGs, de tortures et d'arrestations arbitraires ont été relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être rapporté dans divers coins du pays et des enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance, aux droits économiques, sociaux et culturels et aux faits sécuritaires ont été relevées au cours de cette période.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des militaires, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi

- de jouer pleinement son rôle de garantir les droits et les libertés fondamentaux et de protéger la population;
- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les auteurs des crimes.

Aux partenaires techniques et financiers

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique.

A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

A la CPI

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

A la population

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.